

FIP^o Outre-Mer Inter Invest n°3

Fonds d'Investissement
de Proximité

Au sens de l'article L. 214-31 du Code monétaire et
financier (CMF)

RAPPORT ANNUEL
31 décembre 2021

Société de gestion



Avertissement

Inter Invest Capital est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) (agrément GP-15000006) en qualité de société de gestion de portefeuille de fonds d'investissement alternatifs depuis le 25 février 2015.

Le présent document a été préparé par Inter Invest Capital pour les souscripteurs du FIP Outre-Mer Inter Invest n°3 (le "Fonds"), conformément au règlement et à la réglementation applicable au Fonds. Il contient des informations à caractère confidentiel qui vous sont communiquées en votre qualité de porteur de parts du Fonds. **Il vous est rappelé que vous avez souscrit à un engagement de confidentialité sur toute information confidentielle relative au Fonds et à ses participations en devenant porteur de parts du Fonds.**

Les termes et expressions écrits avec une majuscule et utilisés dans ce rapport annuel et qui ne sont pas définis dans le corps du texte auront, sauf stipulations contraires, les significations qui leur sont données dans le règlement du FIP Outre-Mer Inter Invest n°3 (le "Fonds").

Principales caractéristiques

Caractéristiques principales du Fonds

Nom du Fonds	Outre-Mer Inter Invest n°3
Société de gestion	Inter Invest Capital (agrément AMF n° GP-15000006)
Taille du fonds (engagement)	9 879 346,00 €
Devise	Euro
Domiciliation	France

Informations réglementaires

Forme juridique	Fonds d'investissement de proximité
Régulateur	Autorité des Marchés Financiers ("AMF")
Lignes directrices de valorisation	International Private Equity & Venture Capital Valuation Guidelines
Rachat	Les demandes de rachat sont bloquées pendant toute la durée du Fonds

Dates clés

Constitution	02 novembre 2020
Fin de période de souscription	1er septembre 2021
Durée de vie du Fonds	jusqu'au 31 décembre 2027, prorogeable deux fois un an
Clôture de l'exercice fiscal	31 décembre
Calcul des valeurs liquidatives	30 juin / 31 décembre

Stratégie d'investissement

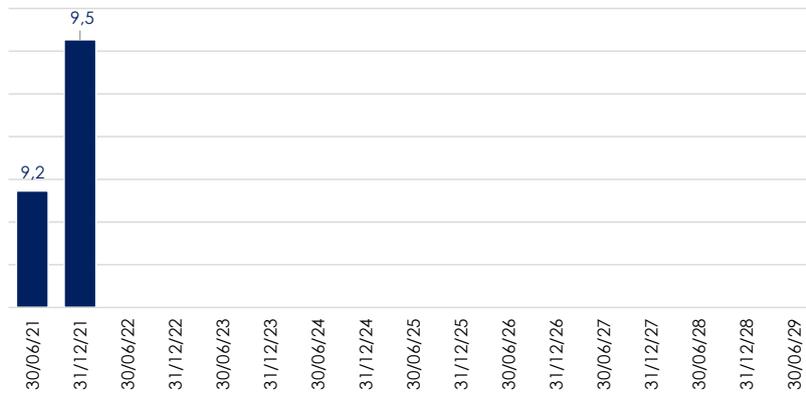
Stratégie	Objectif d'investissement dans des PME à différents stades de maturité
Zone Géographique	DOM-COM
Montant unitaire	Maximum 0,99m€
Gérants du Fonds	Benjamin Cohen, Julien Hugot, Sylvain Laporte

Prestataires

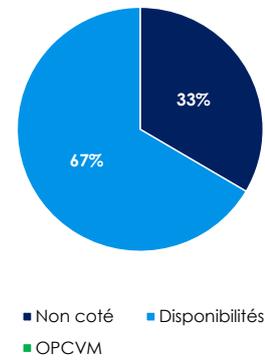
Auditeurs	Mazars
Dépositaire	RBC Investor Services Bank France
Déléataire Administratif & Comptable	Inter Invest Services

Informations clés

Evolution de l'Actif Net depuis l'origine (M€)



Répartition de l'Actif Net



Part	Nombre	Valeur nominale	Valeur liquidative	Montant distribué	Performance depuis 1 an	Performance depuis l'origine
A	9 854 646	1,00 €	0,97 €	-	n/a	-3,3%
B	24 700	1,00 €	-	-	n/a	n/a

Commentaire de gestion

Evènements survenus après la clôture de l'exercice

Les comptes annuels établis au titre de l'exercice 2021 tiennent compte du contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19 qui a persisté au cours de cet exercice avec des périodes de confinements (en avril 2021) et de couvre-feu. Cependant il n'est pas possible à ce jour d'estimer sur le long terme les impacts de cette crise sanitaire sur les comptes du Fonds, ni les perspectives éventuelles de sortie de crise. Pour ce qui concerne les évènements tragiques qui se déroulent actuellement en Ukraine, la Société de Gestion n'a pas, à ce jour, connaissance de clients situés dans cette région ou en Russie ni de participations dans ces deux pays.

Orientation de gestion

Le Fonds a pour objectif d'investir dans des sociétés exerçant leurs activités exclusivement dans des établissements situés :

- dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, La Réunion, Mayotte, Guyane, Martinique)
- à Saint-Barthélemy,
- à Saint-Martin,
- à Saint-Pierre-et-Miquelon,
- en Nouvelle-Calédonie,
- en Polynésie française, et
- dans les îles Wallis et Futuna.

(la « Zone Géographique »)

étant précisé que l'actif du Fonds ne peut être constitué à plus de 20% de titres financiers, parts de société à responsabilité limitée et avances en compte courant de Sociétés Régionales exerçant leurs activités principalement dans des établissements situés dans une même collectivité de la Zone Géographique, ou ayant leur siège social dans cette même collectivité de la Zone Géographique.

Depuis l'ouverture de la période d'investissement, le Fonds a réalisé 1 investissements en Guadeloupe, 1 en Guyane, 1 à Mayotte, et 1 à Saint-Barthélemy.

Au 31/12/2021, le contrôle des ratios d'investissement fait ressortir que :

- le quota juridique de 50% (cf. article L214-28 du CMF) visé au 4.1.1. F du Règlement du Fonds n'est pas encore atteint;
- le quota d'investissement mentionné au II de l'article 163 quinquies B du CGI visé au 4.1.2. du Règlement du Fonds devra être atteint au plus tard à la clôture du 2ème exercice du Fonds ;
- le Quota de 70% tel que défini au 4.1.1.G du Règlement du Fonds et aux dispositions de articles 199 terdecies-O A, VI ter A du CGI qui doit être atteint pour moitié le 1er mars 2024, est non encore applicable.

Portefeuille

Sociétés en portefeuille

Société	Date du 1er investissement	Instruments ¹	Détention ²	Montant investi (k€)	Valorisation (k€)	Multiple
L'Atelier	déc-20	AO / OC	10,43%	920,0	937,5	1,02x
Nikel Chrome O.I.	jul-21	AO / OC	18,37%	900,0	905,2	1,01x
Amazonie Paysage	févr-21	OC	10,40%	801,0	815,0	1,02x
Capes Dole	mars-21	OC	3,05%	700,0	706,0	1,01x
Total				3 321,0	3 363,7	1,01x

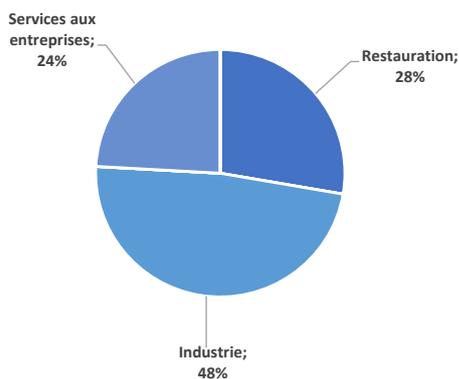
¹ AP : "Action de Préférence" ; AO : "Action Ordinaire" ; OC : "Obligation Convertible"

² Sur une base "fully diluted"

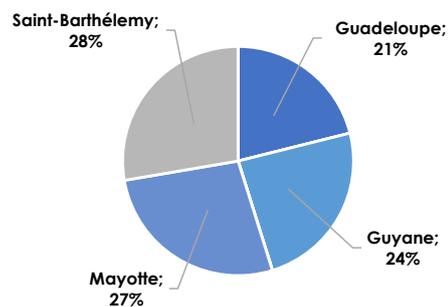
Sociétés cédées

Société	Date du 1er investissement	Date de cession	Montant investi (k€)	Produits de cession (k€)	Multiple	TRI
Total			0,0	0,0		

Répartition sectorielle



Répartition géographique





Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	L'Atelier
Forme juridique	SAS
Président	Guy JOB
Synthèse activité	Restaurant gastronomique sous licence "L'Atelier de Joël Robuchon" à Saint-Barthélemy
Secteur	Restauration
Zone géographique	Saint-Barthélemy
Date 1er investissement	déc-20
Instruments financiers	AO / OC
% du capital (fully diluted)	10,43%
Montant investi (k€)	920,0
Valorisation (k€)	937,5
Multiple	1,02x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25	déc-26	déc-27	déc-28	déc-29
CA											
Var n/(n-1)											

Description de l'activité

L'Atelier développe un concept gastronomique innovant à Saint-Barthélemy, lieu de tourisme haut de gamme où la clientèle est à 80% américaine. L'emplacement du projet se situe dans le triangle d'or sur le port de Gustavia, point de convergence des yachts et des touristes résidants dans les hôtels de l'île. Le concept de l'Atelier de Joël Robuchon à Saint-Barthélemy se décline en 3 espaces distincts afin de répondre à toutes les attentes des clients : l'Atelier de Joël Robuchon, le Club de Joël Robuchon et la Boutique de Joël Robuchon.

Développements récents

L'ouverture effective du restaurant a eu lieu le 1er juillet 2021. Ce dernier a obtenu le label de "Maître Restaurateur" en septembre 2021. Le démarrage de l'activité a été perturbé par les restrictions sanitaires, les retards de travaux et des problématiques RH. Désormais l'Atelier, le rooftop et la boutique sont ouvertes, la saison s'annonce positive avec un afflux touristique sur cette fin d'année qui devrait permettre de rattraper le retard. Le chiffre d'affaires à fin 2021 atteint 4m€ et l'EBITDA s'élève à 519k€, de bons ratios d'activité malgré les événements intervenus depuis l'ouverture. Le Fonds a réalisé un investissement complémentaire de 600k€ en septembre 2021 comme initialement prévu par la documentation juridique (300k€ en actions et 300k€ en OC)



Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	Amazonie Paysage
Forme juridique	SAS
Président	Olivier Gomila
Synthèse activité	Société d'aménagement urbain et paysager en Guyane.
Secteur	Services aux entreprises
Zone géographique	Guyane
Date 1er investissement	févr-21
Instruments financiers	OC
% du capital (fully diluted)	10,40%
Montant investi (k€)	801,0
Valorisation (k€)	815,0
Multiple	1,02x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25	déc-26	déc-27	déc-28	déc-29
CA	2 320	2 772									
Var n/(n-1)		19,5%									

Description de l'activité

Amazonie Paysage est une société d'aménagement paysager faisant partie du groupe Guyamazonie. Amazonie Paysage a réalisé une croissance externe sur GIG, société guyanaise d'aménagement urbain, spécialiste en pose de protections périphériques. GIG est aussi un des principaux concurrents d'Amazonie Paysage avec 5m€ de CA pour environ 800k€ d'EBITDA. Le regroupement des deux sociétés permet de créer des synergies et de participer conjointement aux appels d'offres.

Développements récents

L'intégration de l'entreprise a été un succès malgré quelques retards sur la partie ressources humaines et l'intégration de la comptabilité. L'activité a été perturbée par les impacts de la crise sanitaire avec des arrêts et retards sur les chantiers qui ont donc retardé et décalé les prestations de GIG et Amazonie Paysage.

Malgré ces événements GIG revient à un niveau d'activité d'avant crise avec un chiffre d'affaires proche de 5m€ et 2,5m€ pour Amazonie Paysage. Les structures sont rentables et ont des carnets de commandes permettant d'envisager de la croissance sur 2022.



Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	Capes Dole
Forme juridique	SA
Président	Jean-Claude PITAT
Synthèse activité	Société de captage, d'embouteillage et de vente d'eau de table
Secteur	Industrie
Zone géographique	Guadeloupe
Date 1er investissement	mars-21
Instruments financiers	OC
% du capital (fully diluted)	3,05%
Montant investi (k€)	700,0
Valorisation (k€)	706,0
Multiple	1,01x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25	déc-26	déc-27	déc-28	déc-29
CA	16 654	17 007									
Var n/(n-1)		2,1%									

Description de l'activité

La société exploite la concession des Sources Dolé à Gourbeyre en Guadeloupe. Ses activités incluent l'embouteillage et la vente des eaux de table, la production et la commercialisation des emballages PET (plastique de type polyester) également vendus aux producteurs locaux de jus de fruits frais.

Développements récents

La société mène un programme d'investissement de 17m€ sur les 5 prochaines années, incluant la construction d'une nouvelle usine pour 12m€ et l'agrandissement de ses capacités logistiques pour 5m€.

Le business model de la société, sa notoriété et sa position d'acteur incontournable lui permet d'avoir une croissance constante et une forte récurrence de l'activité.

L'activité a montré une bonne résilience en période de crise sanitaire (vente en GMS - magasins de 1^{ère} nécessité).



Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	Nikel Chrome O.I.
Forme juridique	SAS
Président	Jérémy LAURENT
Synthèse activité	Société de nettoyage et propreté
Secteur	Industrie
Zone géographique	Mayotte
Date 1er investissement	juil-21
Instruments financiers	AO / OC
% du capital (fully diluted)	18,37%
Montant investi (k€)	900,0
Valorisation (k€)	905,2
Multiple	1,01x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25	déc-26	déc-27	déc-28	déc-29
CA	4 681	5 373									
Var n/(n-1)		14,8%									

Description de l'activité

Jeremy Laurent, via sa société NCOI, a réalisé en juillet 2021 une croissance externe sur la société de nettoyage industriel Nikel Chrome ("NCN"). Cette dernière créée en 2004 est basée à Mamoudzou. Elle est détenue à hauteur de 5% par son DG, Nickel Chrome, qui détient 75% de part de marché sur Mayotte, travaille majoritairement avec des acteurs publics ou parapublics mais également avec des sociétés privées.

Développements récents

La reprise de NCN s'est appuyée sur une dette bancaire de 2,4m€.

La reprise de l'activité par le nouveau dirigeant se déroule correctement et 2021 devrait voir une stabilisation du chiffre d'affaires. La tendance sur 2021 est à une légère décreue compte tenu d'acteurs publics en situation financière délicate qui ont dû renoncer à cette prestation de service. En revanche, la rentabilité devrait s'améliorer en relatif grâce au travail réalisé sur l'efficacité opérationnelle (revue des planning, etc).



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FIP Outre-Mer Inter Invest N°3

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Premier exercice clos le 31 décembre 2021

FIP Outre-Mer Inter Invest N°3

21 ,rue Fortuny
75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Premier exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts du FIP Outre-Mer Inter Invest N°3,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds d'investissement de proximité (FIP) Outre-Mer Inter Invest N°3 relatifs à l'exercice de 14 mois clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FIP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 2 novembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers de capital investissement.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces modalités.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le

contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FIP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FIP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FIP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



2022.05.04

18:04:10

+02'00'

Jean-Luc MENDIELA



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FIP Outre-Mer Inter Invest N°3

Attestation du commissaire aux comptes relative à la
composition de l'actif au 31 décembre 2021

FIP Outre-Mer Inter Invest N°3

21 ,rue Fortuny
75017 Paris

Attestation du commissaire aux comptes relative à la composition de l'actif au 31 décembre 2021

A la société de gestion,

En notre qualité de commissaire aux comptes du FIP Outre-Mer Inter Invest N°3, et en application des dispositions de l'article L. 214-24-49 du code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 31 décembre 2021 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons du FIA acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons du FIA acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique*



2022.02.1
7 15:16:06
+01'00'

Jean-Luc MENDIELA

Etats financiers

Bilan

Actif (€)	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts		
Instruments financiers	3 363 728,50	-
Instruments financiers de capital investissement	3 363 728,50	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	3 363 728,50	-
Contrats financiers	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Réduction des frais de Gestion	-	-
Porteurs de parts		
Charges constatées d'avance		
Autres	-	-
Comptes financiers	6 337 152,22	-
Total Actif	9 700 880,72	-

Passif (€)	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres		
Capital ¹	9 922 105,10	-
Report à nouveau ²	-	-
Prime d'émission	-	-
Plus ou moins-values nettes de l'exercice ^{2,3}	-	-
Résultat de l'exercice ²	-395 531,93	-
Total des capitaux propres	9 526 573,17	-
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Contrats financiers		
Autres instruments financiers		
Dettes	174 307,55	-
Charges à payer	174 307,55	-
Dettes sur acquisition de titres	-	-
Droits d'entrée Inter Invest	-	-
Autres dettes	-	-
Comptes financiers	-	-
Prêts (Ligne de crédit)	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Total Passif	9 700 880,72	-

¹ Capital sous déduction du capital souscrit non appelé et des répartitions d'actifs au titre de l'amortissement des parts du FIP

² Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

³ Sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values nettes

Engagement hors bilan

Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés	Cours ou dernière valeur connue	Valeur ajustée	Commentaires
Instruments financiers négociés sur un marché réglementé	-	-	Néant
Parts de FIA ou droits d'entités étrangères assimilées à des FIA	-	-	Néant

Engagements sur opérations de marché (€)	31/12/2021	31/12/2020
Opérations de couverture	n/a	n/a
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations	n/a	n/a
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Engagements non liés à des opérations de marché

Société	Nature de l'engagement	Échéance	Montant	Modalités de mise en œuvre

Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers

Libellé	Quantité	Evaluation	Devise	Pourcentage de l'Actif Net
Néant				
Total				

Compte de résultat

(€)	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières (I)	53 204,92	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur instruments financiers de capital investissement	53 204,92	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Charges sur opérations financières (II)	-5 531,79	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Autres charges financières	-5 531,79	-
Résultat sur opérations financières (total I - II)	47 673,13	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion (IV)	-443 205,06	-
Résultat net de l'exercice (total I - II + III - IV)	-395 531,93	-
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (total I - II + III - IV +/- V - VI)	-395 531,93	-

Règles et méthodes comptables

La devise de comptabilité du portefeuille est l'Euro.

Les comptes annuels sont arrêtés au 31 décembre 2021. L'exercice 2021 constitue le 1^{er} exercice d'une durée exceptionnelle de 13 mois. Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions prévues par le Règlement n°2014-01 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

1. Principes et méthodes d'évaluation des actifs

Le portefeuille du Fonds est évalué selon les critères suivants, appliqués dans la mesure du possible conformément aux recommandations de l'IPEV (« International Private Equity & Venture Capital ») Valuation Board en vigueur, approuvées par Invest Europe (anciennement European Private Equity & Venture Capital Association - EVCA) en vigueur, en fonction de la nature des Investissements détenus :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués sur la base du premier cours de bourse inscrit au jour de réévaluation. En cas de restrictions légales, réglementaires ou conventionnelles à la cessibilité des instruments (ex : contraintes de lock up ou clauses équivalentes dans le pacte d'actionnaires), et en fonction des circonstances propres d'investissement, la société de gestion pourra appliquer des décotes visant à refléter l'illiquidité du titre.

- Les titres négociés sur un marché non actif sont soumis aux règles de valorisation des titres non négociés sur un marché (définies ci-après).

- L'évaluation des titres non négociés sur un marché est établie à partir de leur prix de revient durant les premiers mois postérieurs à l'acquisition. Par la suite, la réévaluation se fait en priorité par usage de références externes, particulièrement en cas de transaction significative récente (par exemple, augmentation de capital ou transaction portant sur une part significative du capital de la société) avec un tiers indépendant. Lorsqu'il existe une offre ferme et récente revue d'un tiers indépendant se portant acquéreur pour un prix jugé fiable et raisonnable, la réévaluation est fondée sur ce prix. En l'absence de références externes, il est recouru à des modèles financiers (par exemple modèles d'actualisation des flux « DCF ») ou méthode des multiples).

- En cas d'impossibilité de recourir aux autres méthodes, la valorisation des titres s'effectuera sur la base du prix d'acquisition. Cette transaction constitue alors l'unique indication de valeur de l'actif économique de la société en portefeuille.

- Dans une telle situation, il peut être nécessaire d'appliquer une provision à la valeur issue de cette opération afin de tenir compte du caractère moins pertinent de la transaction en raison du temps écoulé ou d'un environnement différent.

- Quel que soit le mode de valorisation retenu (y compris lorsqu'il s'agit du prix de revient), en cas d'évolution défavorable de la situation de l'entreprise, de ses perspectives, de sa rentabilité ou de sa trésorerie, la réévaluation est révisée à la baisse.

- Les parts de FCP et SICAV ainsi que les droits d'entités étrangères assimilées sont valorisées à la dernière valeur connue communiquée par la société gérant l'entité, excepté lorsque la société de gestion estime que cette valeur ne satisfait pas aux critères d'évaluation définis au présent article. Lorsque des distributions et/ou libérations de capital sont intervenues depuis la date à laquelle la dernière valorisation des parts ou droits a été calculée, cette valorisation sera alors retraitée des flux financiers réalisés postérieurement.

- Les obligations ainsi que les avances en compte courant sont enregistrées et évaluées pour leur montant nominal, quelle que soit leur échéance. Après la période de maintien au prix de revient dans les mois postérieurs à l'investissement, le montant nominal est majoré des intérêts courus et/ou capitalisés.

- Les titres de créances négociables (TCN) de durée de vie inférieure à 3 mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restante à courir devient inférieure à 3 mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation). En cas d'événement de crédit affectant le crédit de l'émetteur, la méthode simplificatrice est abandonnée et le TCN est valorisé au prix du marché selon la méthode appliquée pour les TCN de maturité supérieure à 3 mois. Dans le cas particulier d'un TCN indexé sur une référence de taux variable (essentiellement l'EONIA), une écriture dans la comptabilité de l'OPCVM enregistrera l'impact du mouvement de marché (calculé en fonction du spread de marché de l'émetteur, c'est à dire de l'écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur).

- Les TCN de maturité supérieure à 3 mois sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

- Les taux de marché utilisés sont : (i) pour l'Euro, les taux officiels Euribor, (ii) pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode OIS), (iii) pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode OIS).

- Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

- Les options (BSA, ORA, OCA ...) sont valorisées au prix des nouvelles actions auxquelles leur exercice donne droit diminué du montant du nominal qui devrait être versé dans l'hypothèse d'une souscription effective de ces nouvelles actions. Cette valorisation intervient dès lors que l'exercice des options est possible. De plus, il convient d'ajouter à la valeur des OCA/ORA la valeur des intérêts courus dès lors que le contrat d'émission prévoit leur paiement lorsqu'elles sont exercées.

- Les engagements hors bilan de libération ultérieure de capital sont valorisés à leur nominal. Les options que le Fonds s'est engagé à exercer sous certaines conditions sont valorisées au prix d'exercice de ces options ou à défaut au prix d'acquisition des instruments liés à ces options. Dans le cas d'un paiement différé sur acquisition ou cession d'actifs, lorsque la dette ou la créance est certaine ou conditionnelle, elle est valorisée pour la somme correspondante ou estimée dans les comptes du Fonds concerné. Ces engagements seront décrits de manière détaillée dans les annexes aux comptes.

- La valorisation des garanties de passif obtenues ou accordées sur l'acquisition ou la cession d'actifs est décrite de manière détaillée dans les annexes aux comptes. Lorsque la société de gestion dispose d'éléments probants permettant de prévoir leur exercice, la valeur estimée correspondante est inscrite dans les comptes.

2. Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode suivie pour la comptabilisation des valeurs à revenu fixe est celle des produits encaissés

3. Politique de distribution

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat : Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, primes et lots, dividendes, et de tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

- Les plus et moins-values : Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

La société de gestion peut procéder à la distribution de l'intégralité des revenus du Fonds et des produits de cession de ses participations, après déduction des frais et commissions du Fonds.

La société de gestion peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite des sommes distribuables comptabilisées à la date de la décision.

4. Frais de gestion et frais divers

REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION

Les frais récurrents de fonctionnement et de gestion du Fonds recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds (dépenses), à l'exception des frais de transactions. Ils sont exprimés en charges comprises.

Ces frais comprennent notamment :

- la rémunération de la Société de gestion,
- la rémunération des intermédiaires chargés de la commercialisation,
- les frais générés par l'information réglementaire et commerciale des porteurs de parts.

La Société de gestion prélèvera 3,29974% net de taxe par an au titre des frais de gestion du Fonds des trois premières années du Fonds puis 2,403% par an pendant le reste de la durée de vie du Fonds éventuellement prorogée. L'assiette de la rémunération annuelle de la Société de gestion est le montant total des souscriptions recueillies par le Fonds (hors droits d'entrée) telle que déterminée à l'issue de la Période de Souscription. La rémunération est perçue annuellement le 31 décembre de chaque année, sur la base de l'assiette applicable telle qu'indiquée ci-dessus. Pendant la Période de Souscription la Société de Gestion facturera des acomptes sur la base du montant des souscriptions recueillies à la fin de chaque année puis procédera à un ajustement à la fin de la Période de Souscription.

FRAIS NON RECURRENTE DE FONCTIONNEMENT

Le Fonds pourra régler directement des dépenses liées aux activités d'investissement (réalisées ou non réalisées), de suivi et de désinvestissement du Fonds. Pour les dépenses que la Société de gestion aurait avancées pour le compte du Fonds, elle pourra en obtenir le remboursement. Il en sera ainsi notamment pour les frais et honoraires d'audit, d'expertise et de conseil juridique, les autres frais, impôts et taxes pouvant être dus à raison ou à l'occasion des acquisitions ou cessions sous quelque forme que ce soit et notamment les droits d'enregistrement, les commissions d'intermédiaires et les frais d'actes et de contentieux éventuellement engagés pour le compte du Fonds dans le cadre d'acquisition et de cession de titres détenus par le Fonds (hormis les frais correspondant à un litige où la responsabilité de la Société de gestion a été établie par une juridiction). Ce remboursement sera effectué aux frais réels, sur présentation de justificatifs.

Le Fonds réglera également directement les honoraires des prestataires mandatés le cas échéant pour l'évaluation des actifs. Le montant de ces dépenses est estimé à 0,007% du montant total des souscriptions recueillies par le Fonds (hors droits d'entrée) par an en moyenne annuelle sur l'ensemble de la durée de vie du Fonds.

FRAIS DE RUPTURE

Les frais de rupture sont à la charge du Fonds.

FRAIS DE CONTENTIEUX

Les frais de contentieux engagés par la Société de Gestion dans le cadre de litiges l'opposant à des porteurs de parts liés au respect par eux des dispositions du règlement, sont à la charge exclusive du Fonds.

Les frais de contentieux engagés par la Société de Gestion dans le cadre de la gestion des participations du Fonds sont à la charge exclusive du Fonds.

Lorsque ces frais sont liés à des litiges desquels il résulte d'une décision de justice que la Société de Gestion a commis une faute grave ou lourde, ladite Société de Gestion doit rembourser au Fonds les frais dont il a fait l'avance.

FRAIS DE CONSTITUTION

A la clôture de la Période de Souscription, le Fonds versera à la Société de gestion, un montant TTC égal à 1,00% du montant total des souscriptions recueillies par le Fonds (hors droits d'entrée) en compensation de l'ensemble des frais et charges supportés par elle au titre de la constitution de celui-ci.

Un acompte pourra être versé par le Fonds à la Société de gestion le 31 décembre 2020, qui ne devra pas être supérieur à 1,00% TTC du montant total des souscriptions recueillies par le Fonds (hors droits d'entrée) à la date de clôture de la Période de Souscription.

TAUX DE FRAIS ANNUEL MOYEN

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie mentionné à l'article D.214-80 du code monétaire et financier ;
 - et le montant maximal des souscriptions initiales totales en incluant les droits d'entrée susceptibles d'être acquittés par la souscripteur.
- Les taux mentionnés dans ce tableau correspondent aux ratios entre les frais ou la commission et le montant maximal des souscriptions initiales totales.

Catégorie agrégée de frais (D. 214-80 du code monétaire et financier)	Droits d'entrée et de sortie	Frais récurrents de gestion & fonct.	Com. de constitution	Frais récurrents de fonctionn.	Frais de fonction. non récurrents	Frais de gestion indirects	Totaux des taux de frais de gestion et distrib.
Rappel des TFAM gestionnaire et distributeurs maxima sur la durée de vie du fonds ou de la holding, tels que présentés	0,53%	2,69%	0,11%	0,35%	0,01%	0,01%	3,69%
Taux constatés chaque année et sur la durée écoulée du fonds ou de la société (gestionnaire et distributeur)	Exercice 2021	3,31%	3,18%	0,00%	0,45%	0,06%	7,00%
	TFAM de la période	3,31%	3,18%	0,00%	0,45%	0,00%	7,00%

5. Evènement postérieur à la clôture

Les comptes annuels sont établis dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19. Il n'est pas possible d'estimer, à ce jour, les impacts de cette crise sanitaire sur les comptes du FIP. Les comptes 2021 tiennent compte des effets de cette crise.

Décomposition du capital

(€)	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Apports	9 879 346,00	-	9 879 346,00
Capital souscrit ¹	9 879 346,00	-	9 879 346,00
Prime de souscription	-	-	-
Capital non appelé ²	-	-	-
Résultat de la gestion	-352 772,83	-	-352 772,83
Résultat de l'exercice	-395 531,93	-	-395 531,93
Cumul des résultats capitalisés des exercices précédents	-	-	-
Plus-values réalisées	-	-	-
sur instrument financier de capital investissement	-	-	-
sur dépôts et sur autres instruments financiers	-	-	-
sur contrats financiers	-	-	-
Moins-values réalisées	-	-	-
sur instrument financier de capital investissement	-	-	-
sur dépôts et sur autres instruments financiers	-	-	-
sur contrats financiers	-	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-	-
Quote-part de plus-value restituée aux assureurs	-	-	-
Frais de transaction	-	-	-
Différences de change	-	-	-
Différences d'estimation	42 759,10	-	42 759,10
sur instrument financier de capital investissement	42 759,10	-	42 759,10
sur dépôts et sur autres instruments financiers	-	-	-
sur contrats financiers	-	-	-
Boni de liquidation	-	-	-
Répartitions d'actifs	-	-	-
Rachats	-	-	-
Distributions de résultats	-	-	-
Distributions de plus ou moins-values nettes	-	-	-
Répartitions d'actifs	-	-	-
Autres éléments	-	-	-
Frais de constitution	-	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice	9 526 573,17	-	9 526 573,17

¹ Y compris les commissions de souscription acquises au FIP

² Sous déduction des commissions de rachat au FIP

Actif Net

Actif Net du Fonds (€)	31/12/2021	31/12/2020
Investissements	3 363 728,50	-
Portefeuille	3 363 728,50	-
Intérêts courus non échus sur instruments financiers de capital investissement		
Créances	-	-
Dettes	-174 307,55	-
Trésorerie nette	6 337 152,22	-
Actif net du fonds	9 526 573,17	-

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Nb de parts à l'ouverture	Nb de parts souscrites	Nb de parts rachetées	Nombre de parts au 31/12/2021
Parts A	-	9 854 646	-	9 854 646
Parts B	-	24 700	-	24 700

Ventilation de l'Actif Net par nature de parts¹

(€)	Valeur nominale unitaire	Engagement	Valeur Liquidative unitaire 31/12/2021	Valeur totale 31/12/2021
Parts A	1,00	9 854 646,00	0,9667	9 526 573,17
Parts B	1,00	24 700,00	-	-

¹ La valeur liquidative est établie selon les règles de France Invest : les valeurs ou titres non cotés sont évalués à leur prix de souscription ou d'acquisition pendant une période d'une année suivant ces opérations, sauf lorsque la société de gestion constate une détérioration notable de la situation et des perspectives de la société émettrice. La valorisation des parts du FIP Inter Invest Outre-Mer 3 reflète la valorisation retenue pour les sociétés composant le portefeuille du Fonds minorée des frais récurrents de gestion pour la période.

Portefeuille détaillé

Sociétés en portefeuille

Société	Date invest.	Instruments ¹	Quantité de titres	Détention ²	Montant investi (k€)	Valorisation (k€)	Multiple	Diff. Estimation
L'Atelier	déc-20	AO	60 526		460,0	460,0	1,00x	0,0
L'Atelier	déc-20	OC	60 526		460,0	477,5	1,04x	17,5
L'Atelier				10,43%	920,0	937,5	1,02x	17,5
Nikel Chrome O.I.	juil-21	AO	65 217		600,0	600,0	1,00x	0,0
Nikel Chrome O.I.	juil-21	OC	32 609		300,0	305,3	1,02x	5,3
Nikel Chrome O.I.				18,37%	900,0	905,2	1,01x	5,3
Amazonie Paysage	févr-21	OC	178	10,40%	801,0	815,0	1,02x	14,0
Capes Dole	mars-21	OC	5 185	3,05%	700,0	706,0	1,01x	6,0
Total I					3 321,0	3 363,7	1,01x	

Sociétés cédées

Société	Date invest.	Instruments ¹	Quantité de titres	Détention ²	Montant investi (k€)	Prdt Cession (k€)	Multiple	TRI Réalisé
Total II					0,0	0,0		0,00%
Total (I+II)					3 321,0	3 363,7	1,01x	

¹ AP : "Action de Préférence" ; AO : "Action Ordinaire" ; OC : "Obligation Convertible"

² Sur une base "fully diluted"

Etat des investissements en capital investissement

Société	Nature des titres ¹	Quantité	Prix unitaire	Coût d'acquisition
L'Atelier	AO	60 526,00	7,60	459 997,60
L'Atelier	OC	60 526,00	7,60	459 997,60
Amazonie Paysage	OC	178,00	4 500,00	801 000,00
Capes Dole	OC	5 185,00	135,00	699 975,00
Nikel Chrome O.I.	OC	32 609,00	9,20	300 002,80
Nikel Chrome O.I.	AO	65 217,00	9,20	599 996,40
Total				3 320 969,40

¹ AP : "Action de Préférence" ; AO : "Action Ordinaire" ; OC : "Obligation Convertible"

Evolution de l'évaluation des investissements en capital investissement

(€)	Coût d'acquisition			Valorisation		
	31/12/2021	31/12/2020	Variation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
L'Atelier	919 995,20	319 990,40	600 004,80	937 488,06	320 235,87	617 252,18
Nikel Chrome O.I.	899 999,20	-	899 999,20	905 249,25	-	905 249,25
Amazonie Paysage	801 000,00	-	801 000,00	815 017,50	-	815 017,50
Capes Dole	699 975,00	-	699 975,00	705 973,69	-	705 973,69
Total Portefeuille	3 320 969,40	319 990,40	3 000 979,00	3 363 728,50	320 235,87	3 043 492,62

Etat des cessions

Société	Nature des titres	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-value	Moins-value
Total					

Détail des créances et des dettes

(€)	31/12/2021
Dettes	174 307,55
Provision de la commission de gestion	-
Provision des commissions du dépositaire	5 761,20
Provisions des honoraires de commissaires aux comptes	5 100,00
Frais juridiques	-
Provision pour frais de transaction	-
Provision des honoraires d'assurance	-
Autres dettes	-
Fournisseurs	163 446,35
Dettes sur acquisition de titres financiers	-
Créances	-
Investisseurs (moins-versé)	-
Charges constatées d'avance	-
Coupons/Dividendes à recevoir	-

Détail des frais

(€)	31/12/2021	31/12/2020	Cumul depuis la création
Rémunération de la société de gestion	-398 803,98	-	-398 803,98
Commission de gestion	-398 803,98	-	-398 803,98
Réduction de la commission de gestion	-	-	-
Coûts de fonctionnement opérationnel du Fonds	-44 401,08	-	-44 401,08
Commission du dépositaire	-37 501,08	-	-37 501,08
Honoraires du Commissaire aux comptes	-6 900,00	-	-6 900,00
Autres Frais de Gestion	-	-	-
Assurance ACE	-	-	-
Frais juridiques et fiscaux	-	-	-
Autres frais du Fonds	-	-	-
Régularisation sur exercices antérieurs	-	-	-
Frais non supportés par les sociétés en portefeuille	-	-	-
Total	-443 205,06	-	-443 205,06

Au 31 décembre 2021, le total des autres frais de gestion (hors taxes), représente 0,45% du montant total d'Engagement

Au 31 décembre 2021, le total des Frais de Gestion, représente 3,18% du montant total d'Engagement

Affectation des sommes distribuables

Résultat

(€)	31/12/2021	31/12/2020
Sommes à affecter	-395 531,93	-
Report à nouveau		
Résultat	-395 531,93	-
Affectation		
Distribution de résultat		
Report à nouveau		
Capitalisation Parts A	-395 531,93	-
Capitalisation parts B		-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution par part		
Crédits d'impôts et avoirs fiscaux	-	-
Provenant de l'exercice		
Période N-1		
Période N-2		
Période N-3		
Période N-4		

Plus et moins values nettes

(€)	31/12/2021	31/12/2020
Sommes à affecter	-	-
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice		
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Affectation	-	-
Distribution de résultat		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation		
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire		

Evolution sur 5 ans des parts du Fonds

(€)	31/12/2021
Actif Net du Fonds	9 526 573,17
Parts A	
Engagements	9 854 646,00
Engagements libérés	9 854 646,00
Actif Net	9 526 573,17
Répartitions d'actifs	
Distributions sur résultat	
Distributions sur plus et moins-values nettes	
Nombre de parts	9 854 646
Report à nouveau unitaire	
Plus et moins-values nettes unitaires reportées	
Valeur liquidative par part	0,9667
Parts B	
Engagements	24 700,00
Engagements libérés	24 700,00
Actif Net	-
Répartitions d'actifs	
Distributions sur résultat	
Distributions sur plus et moins-values nettes	
Nombre de parts	24 700
Report à nouveau unitaire	
Plus et moins-values nettes unitaires reportées	
Valeur liquidative par part	-

Autres informations réglementaires

Frais reçus de la Société de Gestion des sociétés des Portefeuilles des Fonds

(€)	Montant
Total	-

Au titre de l'exercice 2021, la société de gestion n'a perçu aucun frais de la part des sociétés composant le portefeuille des Fonds.

Co-investissement des investisseurs

(€)	Date	Co-investisseurs	Montant
-----	------	------------------	---------

Au titre de l'exercice 2021, aucune opération n'a été effectuée en co-investissement avec un investisseur

Co-investissements réalisés avec des Fonds gérés par la société de gestion

(k€)	Date	Co-investisseurs	Montant	% de détention
Amazonie Paysage	févr.-21	FIP OM 2	2 398,5	31,15%
Capes Dolé	mars-21	FIP OM 2	2 300,1	10,01%
Nikel Chrome O.I.	juil.-21	FIP OM 2	1 700,0	34,69%

Au titre de l'exercice 2021, 3 co-investissements ont été réalisés avec le FIP Inter Invest Outre Mer n°2 géré par la Société de Gestion.

Co-investissements réalisés avec l'équipe de gestion

(€)	Date	Montant investi	% de détention
-----	------	-----------------	----------------

Au titre de l'exercice 2021, aucun co-investissement avec l'équipe de gestion d'Inter Invest Capital n'a été réalisé

Instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son groupe

Néant

Profil de risque actuel du FIA

1. Pourcentage d'actifs du FIA qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide

Les investissements du Fonds dans des sociétés non cotées sont par définition non liquides et sont gérés en tant que tels.

2. Toute nouvelle disposition prise pour gérer la liquidité du FIA

Aucune nouvelle disposition n'a été prise au cours de l'exercice pour gérer la liquidité du FIA

3. Le profil de risque actuel du FIA et les systèmes de gestion du risque utilisés par le FIA ou sa société de gestion de portefeuille, société de gestion ou gestionnaire pour gérer ces risques

Les investissements du Fonds étant réalisés dans des actifs non cotés, ce dernier présente un risque de perte en capital ainsi qu'un risque de liquidité important. La société de gestion de portefeuille a mis en place une politique de gestion des risques permettant de prévenir et gérer les différents risques auxquels s'exposent le FIA et notamment le risque de liquidité.

Autres informations réglementaires

Mandats sociaux et salariés de la Société de Gestion

Néant

Changements intervenus au cours de l'exercice

Aucun changement substantiel n'est intervenu au cours de l'exercice affectant les principales caractéristiques et les modalités de fonctionnement et de gestion du Fonds et concernant notamment :

- Sa stratégie et ses objectifs de gestion
- Les modalités d'évaluation des actifs
- Les acteurs (société de gestion, dépositaire, gestionnaire administratif et comptable)

En 2021, la Société de Gestion a recruté Benoît Sola (Associate), Marjory Garnier (Fund Manager) qui remplit le rôle de valorisateur interne pour le Fonds et Pierre Guidou (RCCI).

Changement à venir

Néant

Changement de méthodes de valorisation

Aucun changement de méthode ou de réglementation n'est à signaler dans le cadre de cet exercice.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Pour les besoins de la gestion de la trésorerie du Fonds, la Société de Gestion a ouvert un compte de trésorerie auprès de BNP Paribas en date du 16 décembre 2020. La sélection de ce prestataire s'est faite dans le respect des règles de sélections et d'évaluation des prestataires définie par la Société de Gestion qui sont restées inchangées en 2021.

Utilisation des droits de vote

Conformément à l'article 319-22 et suivants du Règlement Général de l'AMF, la Société de Gestion a été en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille. Durant cet exercice, les membres de l'équipe de gestion ont participé ou se sont faits représenter à l'ensemble des assemblées générales et ont été mis en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille dans la société investie en 2020. Les autres sociétés composant le portefeuille du Fonds sont investies soit en Obligations Convertibles soit l'investissement s'est réalisé au cours du second semestre 2021. La Société de Gestion n'a pas l'occasion d'exercer ses droits de vote dans ces sociétés.

Les détails concernant la politique d'engagement actionnarial de la société de gestion sont disponibles sur le site Internet d'Inter Invest Capital (<https://www.inter-invest.fr/bundles/showcase/pdf/compte-rendu-politique-engagement-2020.pdf>)

Rémunération et intéressement des salariés de la Société de Gestion

La politique de rémunération de la Société de Gestion est conforme à la directive AIFM. Le montant total des rémunérations brutes distribuées aux 7,2 bénéficiaires (équivalent ETP) pour l'exercice social de la Société de Gestion, clos le 31 décembre 2021, s'est élevé à 925 k€ (dont 92k€ de rémunération variable). La part revenant aux membres du personnel exerçant une incidence significative sur le profil de risque du fonds, est récapitulée dans le tableau ci-après.

Aucun intéressement aux plus-values (carried interest) n'a été versé au cours de l'exercice 2021.

(k€)	Montant
Cadres supérieurs	597,6
Personnel de la Société de Gestion ayant une incidence significative	126,9
Total	724,5

La rémunération du personnel de la société de gestion est composée d'une part fixe, d'une part variable individuelle, d'un intéressement au résultat de la société et le cas échéant, des plus-values (carried interest) distribuées par le FIA.

La partie fixe de la rémunération doit être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard de son niveau d'expérience, de la responsabilité de son poste, de son niveau de compétence, de son degré d'expertise et de son engagement.

La part fixe de la rémunération globale d'un collaborateur est fixée au moment de son embauche. Elle est revue annuellement dans le cadre du processus de réexamen. La séparation entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération doit être absolue. Il ne doit pas y avoir de vase communicant entre l'une et l'autre partie de la rémunération.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthode qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

La partie variable de la rémunération du personnel est attribuée à la discrétion de la Direction selon deux principes, une enveloppe de rémunération variable déterminée en fonction des résultats de la société de gestion et une attribution individuelle fondée sur l'appréciation par le management de la performance sur la base de critères objectifs comme qualitatifs. Pour déterminer la part de la rémunération variable des collaborateurs, la société de gestion tient également compte des risques actuels et futurs de la société de gestion.

Les détails concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site Internet d'Inter Invest Capital (<https://www.inter-invest.fr/bundles/showcase/pdf/politique-de-remuneration.pdf>)

Prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement du Fonds

La Société de Gestion ne prend pas systématiquement en compte les critères ESG de la loi n°2010-788 dans la politique d'investissement des fonds dont elle assume la gestion. En effet, elle se repose sur les règles et contraintes particulières définies dans chacun des règlements des Fonds gérés. Dans le cas d'espèce, le règlement du Fonds ne fait pas mention des critères ESG.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

En marge du rapport sur l'exercice 2021, il est précisé que la Société de Gestion est signataire des UNPRI depuis le 27/01/2020.



capital-investissement@inter-invest.fr

Tel : 01 56 62 00 55

www.inter-invest.fr

Société de gestion

Inter Invest Capital
21, rue Fortuny – 75017 PARIS
RCS PARIS 809 672 165
Agrément AMF GP-15000006

Dépositaire

RBC Investor Services Bank France SAS
105, rue Réaumur – 75002 PARIS

Commissaire aux comptes

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DÉFENSE Cedex